SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs)

Communication technique et professionnelle

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AVAE, veuillez visiter :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT VÉRIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : VÉRIFICATION D'UNE INSTALLATION ET ORGANISATION DE L'INTERVENTION, COMMUNICATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse de l'installation et des critères de vérification (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Étude technologique et calculs professionnels (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Préparation de l'intervention et compte rendu (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention et sécurité de l'intervention (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SÉCURIFEU SERVICES, ENTREPRISE DE VÉRIFICATION D'APPAREILS EXTINCTEURS, NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE). INTERVENTION AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE BELLEVUE, NANTES.

Vous êtes agent vérificateur au sein de SécuriFeu Services. Vous préparez une intervention de vérification périodique portant sur les appareils extincteurs installés dans les locaux des Archives municipales de Bellevue. Le responsable du site demande un compte rendu permettant de repérer les appareils conformes, ceux à retirer du service et les remplacements à prévoir.

L'installation concernée comprend 8 extincteurs portatifs à eau avec additif, de capacité nominale 6 L, et 4 extincteurs portatifs au dioxyde de carbone, de charge nominale 5 kg. Les consignes de vérification, les seuils de décision et les relevés utiles sont fournis dans le dossier technique. Pour cet examen, ces consignes constituent les critères de décision à appliquer ; elles ne remplacent pas les textes normatifs complets.

Vous devez exploiter les informations, établir un diagnostic argumenté, calculer les besoins de remplacement et préparer une intervention réalisable en sécurité. Toutes les masses indiquées sont exprimées en kilogrammes. Les montants sont hors taxes.

PARTIE 1 : Analyse de l'installation et des critères de vérification (5 points)

Exploiter les documents et communiquer un premier diagnostic

À l'aide des documents DT 1 et DT 2, relevez les caractéristiques de l'installation et appliquez les critères de décision fournis. Justifiez vos réponses à partir des données du dossier.

1.1 (1,5 point) Indiquez le nombre total d'appareils concernés et répartissez-les par agent extincteur. Précisez la capacité nominale de chaque famille.

1.2 (2 points) Pour chacun des appareils P03, P06, C02 et C04 recensés dans le DT 2, indiquez si le critère de masse ou de pression fourni est respecté. Justifiez chaque décision par la valeur relevée et le seuil applicable.

1.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi les extincteurs à eau avec additif et ceux au dioxyde de carbone ne se vérifient pas à partir d'un même indicateur de pression. Citez, pour chacun, l'indicateur de contrôle pertinent parmi les données du dossier.

PARTIE 2 : Étude technologique et calculs professionnels (5 points)

Calculer les écarts, les besoins et le coût des remplacements

Les calculs sont à présenter avec les unités et une conclusion professionnelle. Les critères techniques à utiliser figurent dans les DT 1 et DT 2 ; les prix et données de préparation figurent dans le DT 3.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (1 point) À partir de la capacité nominale et du nombre d'appareils, calculez le volume nominal total d'agent extincteur contenu dans les extincteurs à eau avec additif. Donnez le résultat en litres.

2.2 (1,5 point) Pour l'extincteur P06, calculez l'écart entre la masse relevée et la masse minimale admissible. Déterminez la quantité minimale à ajouter pour atteindre le seuil, puis concluez en respectant la consigne de décision du DT 1.

2.3 (1,5 point) Pour l'extincteur C04, calculez la perte de masse par rapport à sa masse de référence. Comparez cette perte au seuil maximal admissible du DT 1 et concluez sur son statut.

2.4 (1 point) Calculez le coût hors taxes des deux extincteurs à eau de remplacement nécessaires si les deux appareils concernés par une masse insuffisante sont remplacés. Le prix unitaire est indiqué dans le DT 3. Présentez le calcul et le montant total.

PARTIE 3 : Préparation de l'intervention et compte rendu (5 points)

Organiser le travail et transmettre les informations utiles

Préparez l'intervention en respectant les instructions de l'entreprise fournies dans le DT 3. Les durées unitaires et le temps de préparation sont des données imposées pour le calcul.

3.1 (2 points) Calculez la durée totale de vérification des 8 extincteurs à eau et des 4 extincteurs au dioxyde de carbone, puis la durée totale de l'intervention en ajoutant le temps de préparation et de déplacement sur site. Donnez le résultat en minutes et en heures-minutes.

3.2 (2 points) Complétez le document réponse DR 2 en indiquant, dans l'ordre, les principales étapes de préparation et de réalisation de l'intervention. Faites apparaître la sécurisation de la zone, la vérification, le traitement des appareils non conformes et la transmission du compte rendu.

3.3 (1 point) Rédigez une observation professionnelle courte destinée au responsable du site au sujet des appareils P03 et P06. Votre texte doit distinguer les deux constats et indiquer l'action à prévoir conformément aux consignes du DT 1.

PARTIE 4 : Prévention et sécurité de l'intervention (5 points)

Identifier les risques et choisir des mesures de prévention adaptées

Les informations de prévention et les consignes de l'entreprise sont regroupées dans le DT 3. Les réponses doivent être adaptées à la manipulation et au contrôle d'appareils extincteurs dans un établissement recevant du public.

4.1 (1,5 point) Identifiez trois risques possibles pendant cette intervention et associez à chacun une mesure de prévention adaptée. Présentez votre réponse sous la forme risque / mesure de prévention.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4.2 (1,5 point) Indiquez les équipements de protection individuelle à utiliser pour une vérification visuelle et une manutention courante des appareils. Justifiez le choix de deux équipements au regard des risques identifiés.

4.3 (1 point) Un extincteur présente un défaut imposant son retrait du service. Décrivez les mesures immédiates à prendre pour éviter qu'il soit utilisé et pour informer le responsable du site.

4.4 (1 point) Expliquez les précautions à prendre pour transporter les appareils jusqu'au véhicule et les arrimer pendant le trajet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

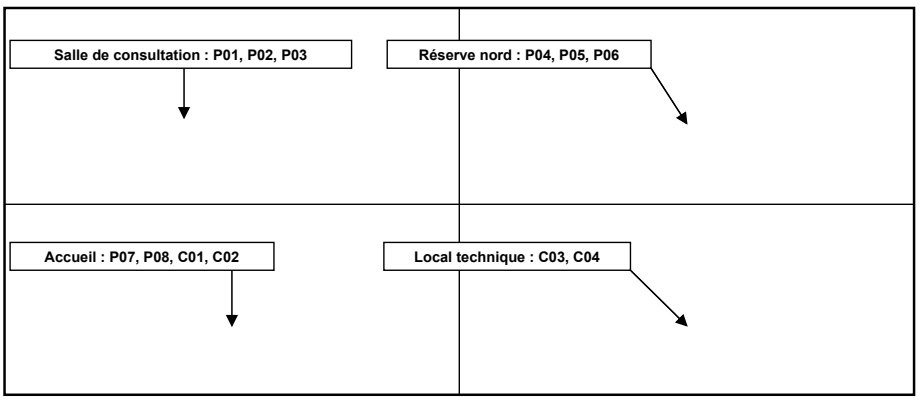
Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÉRAGE DE L'INSTALLATION ET CRITÈRES DE DÉCISION FOURNIS POUR L'INTERVENTION

Les appareils sont repérés selon leur agent extincteur : P pour extincteur à eau avec additif et C pour extincteur au dioxyde de carbone. Le plan schématique ci-dessous indique la disposition des appareils dans les locaux. Il est fourni pour le repérage de l'intervention et n'est pas un plan coté d'exécution.

Consignes de vérification applicables à l'étude : pour les appareils à eau avec additif, la pression indiquée par le manomètre doit se situer dans la plage verte de 10 à 16 bar inclus. La masse totale mesurée doit être au moins égale à 9,30 kg. Pour les appareils au dioxyde de carbone, aucun manomètre n'est utilisé dans le contrôle décrit ici ; la masse de référence est de 12,40 kg et la perte de masse maximale admissible est de 0,15 kg inclus. Si un critère de conformité fourni n'est pas satisfait, l'appareil est identifié, retiré du service et signalé au responsable. Il ne doit pas être remis en place comme appareil disponible.

Les références NF EN 3 et NF S 61-919 sont mentionnées comme repères techniques relatifs aux extincteurs et à leur maintenance. Les seuils ci-dessus sont les critères de l'ordre de travail utilisé dans cette étude ; aucun extrait fourni ne prétend reproduire l'intégralité de ces normes.



DT 1	Schéma de repérage des appareils dans le bâtiment	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : repères

FormaV - document d'entraînement non officiel

Caractéristiques des familles d'appareils

Repère	Agent extincteur	Quantité installée	Capacité nominale	Contrôle principal fourni
P01 à P08	Eau avec additif	8	6 L par appareil	Masse totale et manomètre
C01 à C04	Dioxyde de carbone	4	5 kg par appareil	Masse totale

DT 2 : RELEVÉ DE VÉRIFICATION COMMUNIQUÉ PAR L'AGENT

Les relevés ci-dessous sont les seuls résultats de mesure à exploiter pour les questions du sujet. La masse de référence des appareils C est la masse totale attendue lorsqu'ils sont conformes. Pour les appareils P, le seuil minimal de masse totale est celui indiqué dans le DT 1.

Extrait des relevés de contrôle

Repère	Famille	Masse de référence ou seuil	Masse mesurée	Pression mesurée	Observation
P03	Eau avec additif, 6 L	Minimum 9,30 kg	9,18 kg	12 bar	Manomètre dans la plage verte
P06	Eau avec additif, 6 L	Minimum 9,30 kg	8,94 kg	11 bar	Manomètre dans la plage verte
C02	Dioxyde de carbone, 5 kg	Référence 12,40 kg	12,31 kg	Sans objet	Appareil sans manomètre
C04	Dioxyde de carbone, 5 kg	Référence 12,40 kg	12,22 kg	Sans objet	Appareil sans manomètre

DT 3 : ORDRE DE TRAVAIL, RESSOURCES ET CONSIGNES DE PRÉVENTION

Ordre de travail : vérifier les 8 appareils à eau avec additif et les 4 appareils au dioxyde de carbone. La durée moyenne prévue est de 8 minutes par appareil à eau et de 10 minutes par appareil au dioxyde de carbone. La préparation, l'accueil sur site et les déplacements entre les locaux représentent 26 minutes au total.

Prix unitaire hors taxes d'un extincteur à eau avec additif de remplacement, capacité 6 L : 46,80 €. Les appareils de remplacement sont fournis chargés et prêts à être installés. Pour l'exercice, les deux appareils P03 et P06 sont remplacés conformément à la consigne de décision du DT 1. Aucun coût de main-d'œuvre ni de transport n'est à intégrer.

Consignes de prévention de l'entreprise : prendre connaissance des règles d'accès du site et maintenir les circulations libres ; porter des chaussures de sécurité et des gants de manutention ; utiliser un chariot adapté pour les déplacements groupés ; ne jamais soulever seul une charge dont la manutention présente un risque ; éviter les chocs et maintenir les appareils en position stable ; arrimer les appareils dans le véhicule pour empêcher leur déplacement. Ne pas actionner

FormaV - document d'entraînement non officiel

un appareil pour effectuer un essai de fonctionnement dans les locaux. Signaler immédiatement au responsable tout appareil retiré du service et maintenir son identification jusqu'à sa prise en charge.

Les appareils doivent être manipulés conformément aux instructions de leur fabricant et aux consignes du site. En cas de fuite suspectée ou de défaut affectant la sécurité, interrompre la manipulation, éloigner les personnes de la zone si nécessaire et prévenir le responsable compétent.

Données de préparation et prévention

Donnée	Valeur ou consigne
Durée unitaire de vérification, appareil à eau	8 min
Durée unitaire de vérification, appareil au dioxyde de carbone	10 min
Préparation et déplacements sur site	26 min
Prix unitaire de remplacement, appareil à eau de 6 L	46,80 € HT
Équipements de protection prévus	Chaussures de sécurité et gants de manutention
Transport des appareils	Chariot adapté si déplacement groupé ; arrimage dans le véhicule

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 1.2, 2.2 et 2.3

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau à partir des données des DT 1 et DT 2. Indiquez les calculs utiles, les unités et la décision correspondant aux critères fournis.

Tableau de diagnostic des appareils relevés

Repère	Valeur de contrôle retenue	Seuil applicable	Critère respecté : oui ou non	Décision ou action
P03	.....	.....	.....	.....
P06	.....	.....	.....	.....
C02	.....	.....	.....	.....
C04	.....	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 3.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les étapes de préparation et de réalisation de l'intervention dans un ordre logique. Chaque étape doit être formulée comme une action professionnelle.

Préparation et déroulement de l'intervention

Ordre	Étape de travail	Information ou précaution à transmettre
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....
4	.....	.....
5	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP AVAE, classés par épreuve et par année :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP AVAE reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capavae.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.